

4°, 5° et 6° années de l'enseignement technique de qualification

Condition d'accès

Avoir réussi une troisième année dans le général ou dans la même orientation d'études.

OPTION TECHNICIEN / TECHNICIENNE DE BUREAU

	4°	5°	6°
1. <u>FORMATION COMMUNE</u>			
Morale / Religion / CPC	1 H	1 H	1 H
Cours de Philosophie et Citoyenneté	1 H	1 H	1 H
Français	4 H	4 H	4 H
Histoire	1 H	1 H	1 H
Géographie	1 H	1 H	1 H
Mathématique	2 H	2 H	2 H
Formation scientifique	2 H	2 H	2 H
Langue moderne I : allemand, anglais	2 H	2 H	2 H
Education physique	2 H	2 H	2 H
Formation socio-économique	-	2 H	2 H
2. <u>OPTION de base groupée</u>			
Economie	7 H	3 H	3 H
Langue moderne I : allemand, anglais	2 H	2 H	2 H
Langue moderne II : anglais, néerlandais	2 H	2 H	2 H
Secrétariat- bureautique	5 H	9 H	9 H

Titres délivrés à l'issue de la 6° année et après réussite de l'épreuve de qualification devant jury : C.E.S.S. - C.Q. - C.C.Ges.

Au terme de la 6° année, il y a donc possibilité soit d'entrer dans la vie active soit de poursuivre des études supérieures (bacheliers divers, secrétariat de direction ...).